

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS

-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 04/07/2023

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 19**

**Date de la Convocation : 29/06/2023**

**OBJET : FRAIS SCOLAIRES 2023-2024**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Odile RETOT-FABRE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Aline GUILLUY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Magalie DUVAUCHELLE – Christian GAQUIERE – Valérie BOITEZ – Estelle LAUTOUR-GAQUIERE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas LIBESSART

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des enfants domiciliés dans des communes extérieures sont scolarisés à l'Ecole Publique d'Auxi-le-Château.

Deux cas de figure se sont présentés :

- Des communes ne possédant plus d'école et envoient les enfants à l'Ecole Publique d'Auxi-le-Château ;
- Des parents, pour des raisons personnelles, scolarisent leurs enfants à l'Ecole Publique d'Auxi-le-Château.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de fixer à 230 € le montant de pour la scolarisation à Auxi-le-Château de chaque enfant extérieur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 19 pour) :**

- **DECIDE** de fixer à 230 € le montant des frais scolaires à réclamer pour la scolarisation à Auxi-le-Château de chaque enfant dans les cas sus cités.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 07/07/2023



Le Maire

Henri DEJONGHE